



**Dossier  
de présentation  
du  
SPELEO SECOURS  
FRANÇAIS**

## Résumé

Le Spéléo secours français (SSF) est une commission technique de la Fédération française de spéléologie (FFS). La FFS est délégataire de service public pour la spéléologie. Le SSF est conventionné avec le ministère de l'Intérieur depuis 1977. Il a obtenu l'agrément de sécurité civile en 2006 pour « des missions de sécurité civile par délégation : opérations de secours en milieu souterrain, dans les cavités naturelles ou artificielles, noyées ou à l'air libre ». Les 1 800 sauveteurs bénévoles qui composent le SSF sont avant tout des spéléologues expérimentés, capables d'évoluer avec aisance dans ce milieu très particulier. Ils sont membres de la FFS et spécialement formés aux techniques de secours souterrains. Ils ont réalisés 27 sauvetages par an en moyenne sur 10 ans (données 2007-2017), dont deux tiers pour des tiers non licenciés à la FFS (mission de service public).

## Summary :

The Spéléo secours français (SSF) is a technical commission of the french federation of speleology (FFS). The FFS is a public service delegate for speleology. The SSF has been under agreement with the ministry of the Interior since 1977. It obtained civil security approval in 2006 for "civil security missions by delegation: rescue operations in underground environments, in natural or artificial cavities, drowned or in the open air". The 1 800 volunteer lifeguards who make up the SSF are above all experienced speleologists, able to evolve with ease in this very particular environment. They are members of the FFS and specially trained in underground rescue techniques. They carried out 27 rescues per year on average over 10 years (2007-2017 data), two thirds of which for third parties not licensed to the FFS (public service mission).

## Resumen :

El Spéléo secours français (SSF) es una comisión técnica de la Federación francesa de espeleología (FFS). La FFS es delegada del servicio público de espeleología. El SSF está en convenio con el ministerio del Interior desde 1977. En 2006 obtuvo la aprobación de seguridad civil para "misiones de seguridad civil por delegación : operaciones de rescate en ambientes subterráneos, en cavidades naturales o artificiales, ahogados o al aire libre". Los 1 800 socorristas voluntarios que componen el SSF son sobre todo espeleólogos experimentados, capaces de evolucionar con facilidad en este entorno tan particular. Son miembros de la FFS y están especialmente entrenados en técnicas de rescate subterráneo. Llevaron a cabo 27 rescates al año por término medio a lo largo de 10 años (datos de 2007-2017), dos tercios de los cuales correspondieron a terceros no autorizados por la FFS (misión de servicio público).

## SOMMAIRE

QUI SOMMES-NOUS ?.....	3
COMMENT EST ORGANISÉ LE SPELEO SECOURS FRANÇAIS ?.....	4
POURQUOI REMPLISSONS-NOUS CETTE MISSION ?.....	5
LE SPELEO SECOURS FRANÇAIS A-T-IL D'AUTRES RÔLES ? .....	5
COMBIEN Y A-T-IL D'ACCIDENTS DE SPÉLÉOLOGIE PAR AN ?.....	7
POURQUOI CERTAINS SECOURS SPELEOS DURENT-ILS SI LONGTEMPS ?.....	7
POURQUOI AUTANT DE SAUVETEURS -DU SPELEO SECOURS ? .....	8
QUI FINANCE LE SPELEO SECOURS FRANÇAIS ? .....	8
COMBIEN COÛTE UNE OPÉRATION DE SECOURS EN SPELEOLOGIE ?.....	8
QUI PAYE ?.....	9
POURQUOI ALLONS-NOUS SOUS TERRE ?.....	9
QUEL EST LE COÛT DE LA SPÉLÉOLOGIE POUR LA SOCIÉTÉ ? .....	11
POURQUOI NE PAS FAIRE PAYER LES VICTIMES ?.....	11

Créé en 1977 par la Fédération française de spéléologie, le Spéléo secours français est présent sur tous les secours souterrains. Mais qui sommes-nous, comment fonctionnons-nous ? Voici les réponses aux principales questions nous concernant.

Vous trouverez ces mêmes informations complétées par des documents d'actualités et des photos libres de droit sur le site du Spéléo secours français :

[www.speleo-secours-francais.com](http://www.speleo-secours-francais.com)

## QUI SOMMES-NOUS ?

Le Spéléo secours français (SSF) est une **commission technique de la Fédération française de spéléologie (FFS)**.

La FFS est délégataire de service public pour la spéléologie et agréée par le ministère de la Jeunesse et des Sports et le ministère de l'Environnement. Elle compte environ 7 000 licenciés.

Le Spéléo secours français est **conventionné avec le ministère de l'Intérieur** depuis 1977. Il a obtenu **l'agrément de sécurité civile** en 2006 pour « des missions de sécurité civile par délégation : opérations de secours en milieu souterrain, dans les cavités naturelles ou artificielles, noyées ou à l'air libre ». Cet agrément est renouvelable et a été renouvelé les 19 décembre 2012 et 26 novembre 2015.

Les missions du Spéléo secours français sont : la prévention des accidents, la formation des spéléologues aux techniques d'auto secours, l'achat et l'entretien de matériel de secours très spécifique, la formation des équipes de secours et la réalisation des opérations de secours souterrains (anciennes mines, grottes, gouffres, siphons) sur l'ensemble du territoire français et à l'étranger.

Les **1 800 sauveteurs** qui composent le Spéléo secours français sont avant tout des **spéléologues expérimentés**, capables d'évoluer avec aisance dans ce milieu très particulier. Ils sont membres de la FFS, spécialement formés aux techniques de secours souterrains.

Ils sont **bénévoles civils**, c'est-à-dire qu'ils ont tous un métier à côté et que leur temps de formation et d'entraînement est pris sur leur temps de loisirs. Ils quittent donc leur travail pour porter secours.

Ils interviennent avec leur matériel personnel. C'est uniquement durant les opérations de secours qu'ils seront défrayés de leurs pertes éventuelles de salaire, de matériel et de leurs frais de déplacement.

## COMMENT EST ORGANISÉ LE SPELEO SECOURS FRANÇAIS ?

À la tête du Spéléo secours français se trouve la **Direction nationale** en liaison directe avec la Fédération française de spéléologie. Composée de conseillers techniques nationaux, elle élabore la politique générale du SSF dans tous les domaines : formation, prévention, relations avec les organismes de tutelle, etc. Elle assure aussi une logistique arrière et un renfort lors de grosses opérations de secours si nécessaire.

Dans chaque département où se pratique la spéléologie, la responsabilité de l'organisation et de la gestion des équipes de secours incombe à un **conseiller technique départemental en spéléologie** et à ses adjoints, tous nommés par arrêté préfectoral. C'est à eux de former les équipes, de préparer les lots de matériel de secours, de rechercher des fonds, d'assurer la prévention, de connaître les difficultés particulières de leur département (éboulements, trémies, siphon, égarements, etc.). En un mot d'être à même de mener à bien, à n'importe quel moment de l'année, une opération de secours souterrain.

Cette équipe de conseillers techniques est secondée par des **chefs d'équipe** qui entraînent et forment les équipes spécialisées (assistance victime, plongée, transmission, désobstruction, pompage, etc.) tout au long de l'année.

En cas d'accident, le **dispositif spécifique ORSEC** est déclenché par le Préfet sur avis de son conseiller technique du SSF après une phase de concertation entre gendarmes, pompiers et SSF. Le Préfet nomme pour l'opération un commandant des opérations de secours (COS). **La partie souterraine du secours est entièrement confiée au conseiller technique départemental en spéléologie** et à ses équipes. Il dispose de ses propres équipes et de leur matériel spécialisé. Il peut demander des renforts spéléos à d'autres départements et solliciter des moyens logistiques supplémentaires. Il travaille en étroite collaboration avec le COS. Il rend compte au préfet et à la direction du SSF de l'avancement des opérations.

Les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) apportent leur large contribution à la logistique de surface. D'autres corps d'État peuvent participer à certaines opérations, par exemple le PGHM sous l'autorité du procureur ou équipes de CRS spécialisées en appui technique auprès des équipes secours. Lorsqu'ils agissent sous terre, tous les personnels des corps d'État sont placés sous l'autorité du CTDS du SSF nommé par le Préfet.

Après le secours, aidé de ses adjoints, le conseiller technique départemental en spéléologie établit l'état des frais de l'ensemble de la partie souterraine des secours pour indemnisation par les SDIS et rédige le **compte-rendu opérationnel** qu'il adressera au préfet et à la direction du SSF.

## POURQUOI REMPLISSONS-NOUS CETTE MISSION ?

Deux raisons principales : la solidarité entre spéléologues et une compétence unique.

C'est **par solidarité** que plus d'un quart des fédérés de la FFS fait partie des équipes de secours du Spéléo secours français et se forme pour aller secourir d'autres spéléologues. Nous sommes la seule fédération à avoir cette attitude responsable et globale face à son activité, de l'École française de spéléologie jusqu'aux secours. Ce qui nous fait avancer, c'est la passion commune de la spéléologie !

**Notre compétence est unique.** Nous vivons la même passion, nous passons notre temps libre sous terre, nous sommes les seuls à connaître parfaitement ce milieu. En effet, ce n'est que muni d'une **solide expérience** que l'on peut remplir une mission de secours efficace dans un milieu si particulier. Qui est le plus à même d'évoluer en toute sécurité sous terre qu'un spéléologue ? *A fortiori* lors d'un secours où il faut faire vite et bien, en évitant absolument le sur-accident...

Les spéléologues deviennent ainsi responsables de leur pratique, de la prévention et de la formation jusqu'au sauvetage. Comme bénévoles, en organisant eux-mêmes les sauvetages souterrains, les spéléos montrent un **souci citoyen de responsabilité**. La Fédération française de spéléologie a choisi d'assumer plus que toutes les autres fédérations sportives son activité jusqu'au sauvetage.

Mais cette implication ne se limite pas aux licenciés FFS en difficulté : 2 personnes secourues sur 3 ne sont pas licenciées à la FFS (en moyenne sur les années 2007-2017). Nous participons ainsi à une **mission de service public**.

## LE SPELEO SECOURS FRANÇAIS A-T-IL D'AUTRES RÔLES ?

**Oui.** Dans certains départements, il participe, à la demande du préfet, à des **campagnes d'évaluation** (pollutions souterraines, expertises du milieu souterrain). Il peut aussi participer à la demande de la gendarmerie à **des recherches de personnes disparues** et, sur réquisition du procureur, à l'évacuation de personnes décédées. Il peut aussi intervenir dans la récupération d'animaux bloqués dans des cavités (chiens de chasse par exemple).

Le Spéléo secours français, pour mener à bien ses missions de service public et grâce à son expérience de plus de quarante ans, a su **développer des nouveaux procédés dans différents domaines** :

- Développement d'une base de données informatique qui recense tous les sauveteurs sur le territoire national. Elle permet une gestion des alertes/préalertes en temps direct et visible par tous les conseillers techniques nationaux.
- Développement d'une déclinaison sur *smartphone* de cette base de données au niveau départemental.
- Développement d'une application mobile géolocalisée *SSFalerte* permettant d'avoir sur son mobile les numéros des conseillers techniques départementaux en cas d'accident.

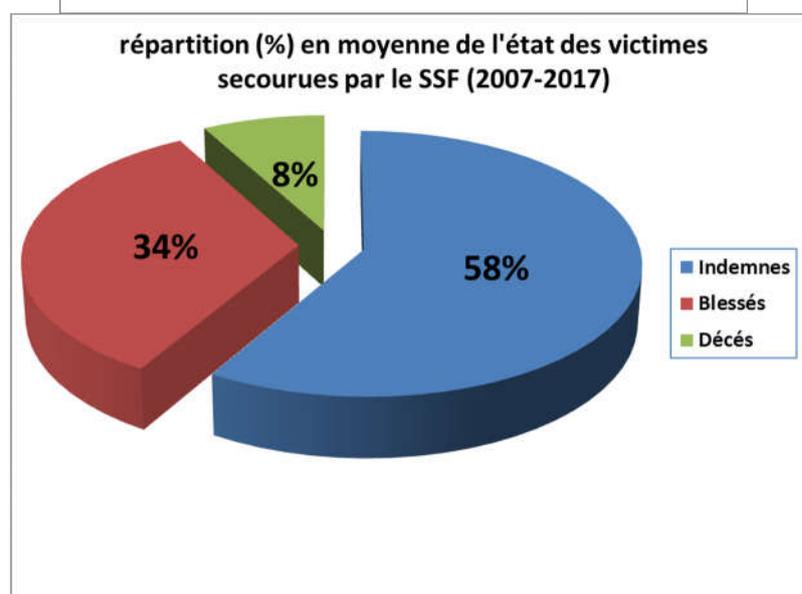
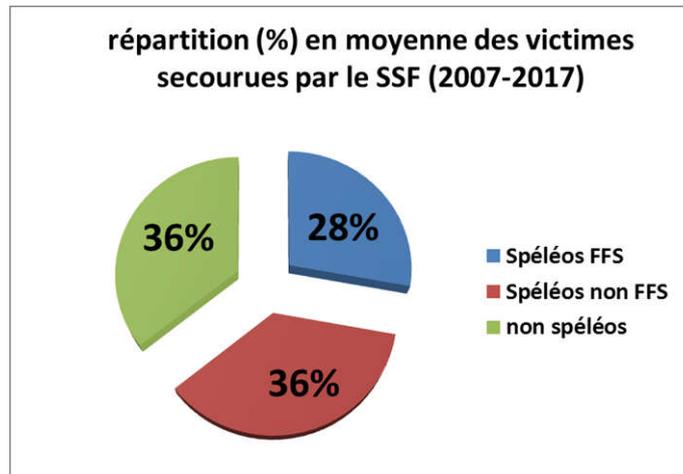
- Pour la plongée, la mise au point d'une civière étanche, unique au monde, capable de faire franchir à un blessé un siphon de grande longueur et/ou profondeur, lui permettant ainsi de regagner l'extérieur dès lors que son état physiologique le permet.
- Pour les transmissions, le Spéléo secours français a participé à la mise au point d'un système de transmission par le sol, le T.P.S. ou système Nicola. Il poursuit aujourd'hui ses recherches en ce domaine dans le but d'accroître le champ d'application de ces techniques et a développé un nouveau système de transmission par le sol. Basé sur une technologie numérique, il est plus performant et permet une interopérabilité totale avec l'ensemble des systèmes de transmission utilisés par le SSF, liaison filaire souterraine « spéléophone » et radio VHF. Des spéléologues membres du SSF inventent ou perfectionnent bien d'autres techniques : études sur les gaz d'explosifs, médicalisation souterraine, moyens de communication, désobstruction, moyens techniques d'intervention plongée, pompage...

**Tout cela se fait sur le temps libre des spéléos, le coût de telles recherches et développements est nul pour la société,** qui en bénéficie finalement en cas de secours (interventions plus rapides, nombre de sauveteurs réduit, etc.)

## COMBIEN Y A-T-IL D'ACCIDENTS DE SPÉLÉOLOGIE PAR AN ?

Sauvetages par an : 27 en moyenne sur 10 ans (données 2007-2017)

- ✓ 9 pour des spéléos licenciés FFS
- ✓ 18 pour des tiers (mission de service public)



## POURQUOI CERTAINS SECOURS SPELEOS DURENT-ILS SI LONGTEMPS ?

La durée de la plupart des opérations de secours en spéléologie est inférieure à douze heures. Cependant, certaines opérations sont plus complexes et nécessitent l'utilisation de moyens ou de procédés très techniques : pompage, désobstruction, plongée, etc.

La victime peut aussi être à plusieurs heures de progression de l'entrée de la cavité. Dans ce cas, le temps nécessaire à la progression des équipes de secours sera plus important.

Dans tous les cas de figure, **un secours en spéléologie ne peut être comparé à aucun autre type de secours**. La victime, rejointe par la première équipe au contact, sera conditionnée,

soignée et placée dans un abri chauffé et éclairé, abri dans lequel elle pourra attendre son évacuation dans de très bonnes conditions. Ce n'est qu'une fois la totalité du parcours aménagé, puits équipés, eau pompée, passages élargis, que la victime abandonnera son **point chaud** pour la sortie.

## POURQUOI AUTANT DE SAUVETEURS -DU SPELEO SECOURS ?

L'évacuation d'un blessé dans des galeries souterraines sinueuses, étroites, voire aquatiques, n'est pas une chose facile. Ce transport, très fatigant pour les équipes de brancardage, nécessite un renouvellement régulier. Une équipe de brancardage est composée de quinze personnes environ qui vont travailler trois heures en moyenne. Il faut ajouter à ces trois heures le temps pour les sauveteurs de rejoindre la victime, ce qui peut prendre plusieurs heures. Mais il faut également du personnel de gestion en surface pour coordonner et optimiser les différentes missions, une équipe médicale qui s'occupe du blessé, des spéléologues artificiers pour élargir les passages trop étroits pour la civière, des sauveteurs qui équipent les puits et les passages délicats pour permettre à la civière et aux sauveteurs de progresser en toute sécurité, des spécialistes des transmissions souterraines qui vont permettre aux gestionnaires de surface et aux conseillers techniques d'obtenir des informations en temps réel sur la progression des sauveteurs et de la victime sous terre. Il est également nécessaire d'avoir quelques personnes disponibles sur le site pour pouvoir intervenir rapidement en cas d'imprévu. Tout ce personnel est judicieusement géré par les conseillers techniques du Spéléo secours français qui ne font venir sur le site que des personnes compétentes et en nombre suffisant. **Nous avons besoin du bon nombre de spéléologues au bon endroit.**

## QUI FINANCE LE SPELEO SECOURS FRANÇAIS ?

Nous ne disposons à l'heure actuelle d'**aucune reconnaissance financière suffisante (seulement 15 000 € par an) au niveau national**. Certains départements perçoivent une aide publique sous forme de subvention exceptionnelle, d'une ligne budgétaire du SDIS, du Conseil départemental... ou d'une aide matérielle avec une **moyenne de 3 000 € de subvention par an et par département** (donnée 2017). L'essentiel du financement reste interne : **c'est la FFS qui finance le SSF**, soit au niveau national, soit dans les régions par l'intermédiaire des ligues ou des comités départementaux. **Cette situation est anormale !** Nous remplissons une mission de service public (rappelons que deux personnes secourues sur trois ne sont pas membres de la FFS) avec une compétence reconnue par tous, mais la reconnaissance financière ne suit pas alors que les corps constitués continuent d'augmenter leur coût de fonctionnement.

## COMBIEN COÛTE UNE OPÉRATION DE SECOURS EN SPELEOLOGIE ?

Le coût d'une opération de secours peut varier de 1 à 100. Tout dépend du contexte. Si certaines opérations très rares ont frappé les esprits par leur coût, la plupart sont de courte durée et ne coûtent pas cher. Dans le coût d'un secours sont additionnés le coût des spéléologues membre du SSF, le coût de l'intervention du SDIS, de la gendarmerie et des autres acteurs. Le coût imputable au seul SSF ne représente jamais plus d'un quart de la facture totale, alors que ses membres assurent quasiment 100 % du temps passé sous terre.

Le SSF est le seul compétent et de loin le moins cher, grâce à l'engagement bénévole de ses membres.

De plus, le nombre de secours impliquant des spéléologues est faible : 27 par an en moyenne sur ma période 2007-2017.

Imaginer des corps constitués (pompiers ou autres) formés pour ces seules interventions sur tout le territoire français est utopique. Le coût d'une telle organisation serait très élevé et son efficacité discutable. Il est facile de comprendre qu'il vaut mieux disposer de 2 000 sauveteurs civils qualifiés, qui s'entraînent régulièrement à leurs frais, que de quelques spécialistes de l'État dont l'entraînement et la disponibilité sur tout le territoire pour seulement 27 interventions annuelles coûteraient fort cher à la collectivité. L'État et les spéléologues, conscients de ces difficultés, ont signé en 1977 une convention nationale qui précise le rôle indispensable des spéléologues bénévoles en secours souterrain.

## QUI PAYE ?

La loi française stipule que **les secours sont gratuits en France pour le pratiquant**. Le ski alpin et le ski de fond sont les seules exceptions à cette règle jusqu'à aujourd'hui.

Les communes sur lesquelles survient l'accident ne sont plus responsables financièrement. Depuis la loi du 13 août 2004, dite « loi de modernisation de la Sécurité civile », **le coût des secours est pris en charge par les SDIS**. En cas de renforts venus d'autres départements, leur prise en charge est assurée par l'État.

Les sommes demandées à l'administration par les sauveteurs du SSF lors d'une opération de secours en spéléologie n'ont pas d'autre but que de compenser les frais engagés (perte de salaire, de matériel, déplacements, etc.).

## POURQUOI ALLONS-NOUS SOUS TERRE ?

Pour l'aventure, le partage d'**émotions** vraies, la **découverte** d'un monde authentique. La spéléologie est une **école de la vie**, elle apprend la **maîtrise** de soi, le **respect** des autres et de l'environnement, la **solidarité**, des valeurs on ne peut plus d'actualité. De nombreux centres de vacances, écoles et MJC font découvrir cette activité aux enfants.

Les spéléologues découvrent et explorent en moyenne trente kilomètres de nouveaux réseaux en France par an (galeries, méandres, puits, etc.).

Sans les spéléologues, pas de grottes aménagées pour le tourisme !

Certains villages de France n'auraient toujours pas de captage d'eau potable.

Certaines grottes archéologiques ne seraient toujours pas découvertes (ex : grotte Chauvet). Les spéléologues sont utiles à tous en participant à la connaissance du patrimoine souterrain, à la compréhension des phénomènes géologiques et hydrogéologiques, en repérant les pollutions des eaux souterraines, en découvrant des réserves d'eau potable et en nettoyant des sites pollués. Ils réalisent également des expériences hors du temps qui ont servi à la NASA pour les séjours dans l'espace et aux équipages de sous-marins.

Les techniques utilisées pour des travaux en milieu vertical (pylônes EDF, lavage de vitres, sécurisation des falaises en bord de route, entretien de la Tour Eiffel, etc.) proviennent directement des techniques mises au point par les spéléologues.

La spéléologie, loin d'être une activité dangereuse, est une discipline aux multiples facettes qui regroupe trois aspects principaux – scientifique, sportif et de loisir – sous un seul mot : **la passion**.

### LA SPÉLÉOLOGIE EN QUELQUES CHIFFRES

- 20 000 pratiquants estimés, dont 7 000 licenciés FFS.
- 8 000 journées stagiaires avec des stages allant de la découverte aux formations de cadres moniteurs et instructeurs et en passant par des stages scientifiques et topographiques.
- Chaque licencié a fait au moins un stage pendant ses 5 premières années de spéléo.
- 700 formations secours en sauvetage souterrain réalisées par le SSF dans les départements en 2017 pour un équivalent de 10 400 journées/stagiaires de formation.

## QUEL EST LE COÛT DE LA SPÉLÉOLOGIE POUR LA SOCIÉTÉ ?

C'est une activité de pleine nature qui ne nécessite aucune infrastructure particulière (ni stade, ni piscine ou autre). **Elle ne coûte rien**, mais apporte à la société le fruit de ses recherches.

En cas de secours, le coût est généralement modeste (quelques milliers d'euros). Grâce au travail de l'École française de spéléologie (EFS), les clubs disposent de personnes compétentes pour encadrer et former les plus jeunes qui, à leur tour, partiront en stage. L'EFS apprend aux spéléologues à évoluer sous terre en toute sécurité, mais aussi à se sortir seul de situations difficiles (auto-secours). Cette politique de prévention et de responsabilisation porte ses fruits puisque **seulement une victime sur trois** est un spéléologue fédéré.

Grâce au travail de formation et à l'attitude responsable de nombreux spéléologues, le Spéléo secours français intervient rapidement et efficacement, réduisant encore les éventuels frais de secours.

La Fédération française de spéléologie est la seule fédération qui assure la totalité des maillons de son activité jusqu'à l'organisation et la réalisation de ses secours. Ceci est un excellent moyen de prévention car les sauveteurs, conscients des difficultés d'un secours souterrain et connaissant les causes d'accident, deviennent plus prudents dans leur pratique.

## POURQUOI NE PAS FAIRE PAYER LES VICTIMES ?

La plupart des accidents ne sont pas dus à des imprudences, mais à des **éléments imprévus**. La spéléologie, comme beaucoup d'autres activités, ne demande pas de frais d'infrastructure comme la construction de salles de sports, de terrains ou de pistes.

**Les spéléologues sont aussi solidaires que n'importe quel contribuable** et participent également à la prise en charge des frais des accidentés de la route ou autres accidents domestiques qui coûtent cher à la société, non seulement en sauvetage, mais aussi en frais d'invalidité.

Ne perdons pas de vue qu'il n'y a que 27 accidents de spéléologie par an (moyenne 2007-2017), dont 2/3 pour des non licenciés, et que le coût total des sauveteurs civils du Spéléo secours français a été par exemple de seulement 15 700 € pour l'année 2017 pour toute la France. Il serait donc **fortement injuste** de sanctionner financièrement les pratiquants responsables d'une activité très peu coûteuse, créant ainsi une inégalité évidente entre citoyens face aux secours selon le sport pratiqué.

Pour plus d'informations, vous pouvez prendre contact avec :

SPÉLÉO SECOURS FRANÇAIS  
25 rue Louis de Broglie  
31100 TOULOUSE  
06 08 75 95 29  
[www.speleo-secours-francais.com](http://www.speleo-secours-francais.com)